

peut-être pas l'année courante, ainsi que l'année précédente; mais je veux parler d'une réduction par rapport au taux qui était imposé il y a sept et huit ans.

Sir MACKENZIE BOWELL: Je ne suis pas prêt à le nier, vu que je n'ai pas lu avec soin le rapport des assurances; mais j'attire simplement l'attention sur ce qui est publié dans un journal d'aujourd'hui, lequel déclare justement le contraire de ce qui vient d'être dit par l'honorable ministre dirigeant.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: J'ai de l'obligation à mon honorable ami d'appeler mon attention sur ce sujet. J'en parlerai, moi-même, au ministre de la Marine, sur l'autorité duquel j'ai basé mon assertion. Toutefois, c'est un sujet qui relève jusqu'à un certain point de mon ministère, en ma qualité de ministre de l'Industrie et du Commerce. Mon honorable ami trouvera que j'ai raison, si je dis que, même si le taux des assurances maritimes n'a été récemment modifié que quelque peu, la réduction, durant les cinq ou six dernières années, a été considérable.

Sir MACKENZIE BOWELL: Je lirai justement la résolution à laquelle j'ai fait allusion. Je n'ai aucun doute que, sur cette question, mon honorable ami peut avoir été induit en erreur, ou il peut avoir tiré des déductions du fait que des sommes énormes ont été dépensées pour l'amélioration du chenal du Saint-Laurent, et que le résultat devrait avoir été ce que nous a dit mon honorable ami. La résolution se lit comme suit:

Qu'il soit résolu que le conseil de la Chambre de commerce reçoive instruction de prendre telle mesure qu'il jugera à propos pour qu'une enquête soit faite sur la cause pour laquelle l'on continue d'imposer le taux élevé de l'assurance maritime sur le fleuve Saint-Laurent, vu les grandes améliorations que l'on a fait subir au chenal de ce fleuve et au golfe Saint-Laurent, durant les dernières années.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Cette résolution est, peut-être, très conforme à mes propres vues et à celles de mon honorable ami.

L'honorable M. LOUGHEED: J'ignore si mon honorable ami ne s'est pas occupé de l'interpellation que j'ai faite, hier. Cette interpellation avait pour objet d'obtenir

Hon. sir RICHARD CARTWRIGHT.

des informations sur la question de savoir si des négociations ont été entamées entre le Canada et l'Allemagne relativement à la cessation des représailles commerciales dont usent l'un contre l'autre ces deux pays.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: En réponse à mon honorable ami je lui dirai qu'aucune négociation formelle n'a été entamée; mais qu'il y a eu quelques pourparlers avec certains fonctionnaires du gouvernement allemand. Je ferai aussi remarquer à mon honorable ami que nous n'avons jamais spécialement protégé notre commerce au détriment de l'Allemagne, et ce dernier pays peut s'émanciper, lui-même, de notre surtaxe s'il le veut bien. Il se rappellera que la surtaxe fut imposée parce que le gouvernement allemand nous avait délibérément placé sur le marché allemand dans la plus mauvaise position qu'il lui était possible d'imaginer, et cela pour nous punir de ce que nous accordions un traitement privilégié à la mère patrie, l'Angleterre. Aux récriminations du gouvernement allemand contre ce traitement nous répondîmes que les diverses parties de l'empire britannique pouvaient négocier entre elles les arrangements commerciaux qui leur convenaient, sans que les Allemands eussent le droit de s'en plaindre ou de trouver à redire à ce qu'une colonie de l'empire britannique pût faire en faveur de sa mère patrie, ou en faveur d'une colonie-sœur, et je crois que mon honorable ami admettra que cette attitude prise par nous est celle qui s'imposait. Sur ce, le gouvernement allemand nous montra ses poings; il nous fit sortir de la catégorie dans laquelle se trouvait la Grande-Bretagne, et cela en nous plaçant dans une position inférieure à celle accordée à celle-ci. L'Allemagne a, comme nous, un tarif divisé en trois catégories. Nous lui répondîmes: "Si vous nous traitez de cette manière parce que l'Angleterre est placée dans notre tarif sur un pied d'égalité avec nous, vos produits seront, à l'avenir sur notre marché, frappés d'une surtaxe". Or, comme nous importions de l'Allemagne une quantité de produits sept ou huit fois plus grande que la quantité de produits canadiens achetés par elle, le rusé allemand n'a pas tardé à s'apercevoir qu'il commettait une erreur en nous traitant comme il le faisait et il désire